

INFECTION AU NOUVEAU CORONAVIRUS 2019 (2019 n-CoV)

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

POUR MISE EN APPLICATION A BORD DES NAVIRES

Fiche actualisée le 27 janvier 2020

Cette note est destinée aux entreprises maritimes et a pour objet les mesures préventives à mettre en place dans les zones exposées et les dispositions à prendre en cas de suspicion d'infection au nouveau coronavirus 2019 à bord d'un navire sous pavillon français. Les recommandations concernent les navires susceptibles de faire une escale dans un port de la zone touchée par l'épidémie ou embarquant des personnels ou passagers ayant séjourné dans ces pays.

Elle a été élaborée par la Direction des affaires maritimes et le Centre de consultation médicale maritime du CHU Purpan.

1. Contexte de l'épidémie d'infection au 2019 n-CoV

Les coronavirus sont une grande famille de virus qui provoquent des maladies allant du simple rhume à des pathologies broncho-pulmonaires plus sévères. Une nouvelle souche de coronavirus dénommée 2019 n-CoV, est à l'origine d'une épidémie en république populaire de Chine (ville de Wuhan, province du Hubei). Bien que la plupart des patients soient en Chine, de nouveaux et rares cas ont été diagnostiqués en Australie, en Corée du sud, aux Etats-Unis, à Hong Kong, au Japon, à Macao, en Malaisie, au Népal, à Singapour, à Taiwan, en Thaïlande et au Vietnam.

Le réservoir de ce virus est un ou des animaux sauvages dont l'espèce est pour le moment indéterminée. Dans un premier temps, le virus se transmet à l'homme à partir de ces animaux. La manipulation de la viande d'animaux infectés ou sa consommation permet le passage de ce virus à l'homme. Cependant par analogie avec les autres virus de cette famille, ce virus est certainement capable de rester virulent à l'air libre pendant quelques heures à quelques jours.

La contamination entre humains est maintenant avérée. Ce sont les contacts rapprochés avec une personne malade qui permettent la diffusion du virus : contact de moins d'un mètre avec un malade au moment d'une quinte de toux ou d'un éternuement, partage d'un même lieu de vie avec le malade alors que celui-ci présente des symptômes. Une personne, même originaire de la province du Hubei, ne présentant aucun symptôme, n'est pas contagieuse. Aucune mesure de prévention ne s'impose vis-à-vis d'une personne asymptomatique.

Le temps d'incubation est au maximum de 14 jours. Le malade est contagieux dès l'apparition des premiers symptômes. Ceux-ci sont ceux d'un état grippal associant de la fièvre avec des signes respiratoires de type toux ou essoufflement. Des formes sans fièvre sont possibles. Le patient peut évoluer vers des formes plus sévères sans que cela ne soit obligatoire : insuffisance respiratoire aiguë, insuffisance rénale aiguë pouvant entraîner son décès. Les personnes présentant des maladies chroniques sont plus à même de faire des formes graves.

Bien que de nombreuses maladies peuvent être à l'origine de ces symptômes, toute personne présentant ces signes cliniques et ayant fait escale ou séjourné ou étant originaire de Chine ou ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé doit être considérée comme potentiellement suspecte de contamination et devra faire l'objet d'une consultation télé-médicale auprès du Centre de consultation médicale maritime. Cette consultation basée sur un questionnaire d'évaluation, a pour but de lever cette suspicion de contamination.

2. Information aux navires

Les entreprises maritimes ont obligation de s'informer de l'évolution de l'épidémie. Des informations sont disponibles sur :

- Le site du Ministère de la transition écologique et solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>
- Santé publique France : <http://www.santepubliquefrance.fr>
- Le département des urgences sanitaires de la Direction générale de la santé : <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr>
- Le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>
- Le site de l'Organisation mondiale de la santé : <http://www.who.in>
- Le site de l'European Centre for Disease prevention Control (ECDC) : <http://www.ecdc.europa.eu>

Les informations seront régulièrement actualisées en fonction de l'évolution épidémiologique de cette maladie et des connaissances que le monde scientifique peut en avoir.

3. Prévention à bord des navires lors d'une escale dans un des pays présentant un risque

Cette prévention vise à éviter au maximum les contacts avec des personnes potentiellement atteintes par ce virus.

Lors d'escale en Chine, il convient sur le navire de :

- Limiter les descentes à terre des équipages sauf pour des raisons de service ;
- Limiter la montée à bord des autorités et des personnels portuaires au strict minimum nécessaire ;
- Si possible, de ne pas organiser de relève en république populaire de Chine ;
- Contrôler systématiquement la température de toute personne montant à bord : nouveaux embarqués, personnel local ;
- **Interdire formellement** l'embarquement de toute personne ayant une température supérieure ou égale à 38°C ;
- Respecter les règles d'hygiène de base en notamment, se lavant fréquemment les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.

A terre, il est nécessaire d'éviter :

- Les déplacements dans les zones de foyer de l'épidémie ;
- De consulter dans un hôpital local de la zone à risque ;
- Tout contact avec des animaux sauvages, vivants ou morts ;
- Tout ravitaillement, manipulation ou consommation de viande fraîche issue de gibier dans la zone à risque ;
- Tout contact rapproché avec des personnes ayant une forte fièvre et des signes respiratoires sans matériel de protection.

Dans un pays exempt de cas d'infection au 2019 n-CoV :

- Il faut interdire l'accès à bord à toute personne ayant une température supérieure ou égale à 38°C associé à des signes respiratoires et ayant séjourné en république populaire de Chine depuis moins de 14 jours.
- Si un marin présente pendant ses périodes de congés, une fièvre supérieure ou égale à 38°C alors que son navire a fait escale dans un des pays concernés par l'infection au 2019 n-COV dans un délai de 14 jours précédant l'apparition de la fièvre, il doit prendre contact avec le SAMU en appelant le 15 et en précisant son voyage.

4. Complément de dotation médicale réglementaire (division 217) :

La dotation réglementaire en médicaments et en matériel médical doit être complétée en matériel médical de protection pour les navires :

- Faisant escale en république populaire de Chine ;
- Embarquant du personnel ayant séjourné dans ce pays ;

- Embarquant du personnel originaire de ce pays.

Ce complément se compose d'un kit destiné au patient, d'un kit destiné au responsable des soins à bord et de matériel complémentaire. Les quantités sont établies pour permettre la prise en charge d'un patient pendant une semaine.

Liste et quantité de matériel médical complémentaire :

	Désignation	Quantité	Remarques
KIT PATIENT	Masque chirurgical avec élastique	50	
	Pyjama à usage unique	10	Recommandé
	Drap à usage unique	10	Recommandé
	Urinal femme (Bassin)	1	
	Urinal homme (Pistolet)	1	
KIT SOIGNANT	Blouse jetable non stérile à manches longues	50	
	Lunettes de protection	30	
	Gants non stériles (taille 7,5 - 8,5)	100	50 paires de chaque taille
	Appareil de protection respiratoire de type FFP2	30	
AUTRES	Sac d'emballage DASRI*	50	
	Carton d'emballage DASRI*	10	type Septibox®
	Eau de javel à 0,5% (Bouteillon de 250 ml)	20	diluer 1 bouteille à 9,6% + 4,750 L d'eau froide
	Housse mortuaire	2	

Aucun ajout de matériel n'est nécessaire pour les navires sur lesquels un complément de dotation médicale a été mis en place à compter d'août 2014, dans le cadre de la prévention de la maladie à virus Ebola ou de l'infection au virus MERS-CoV.

5. Conduite à tenir devant une suspicion de malade à bord

En présence d'un malade présentant des signes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires) à bord, il est nécessaire :

- D'isoler le patient dans sa cabine ou à l'infirmerie ;
- De limiter le nombre d'intervenants auprès du patient au strict minimum nécessaire à sa prise en charge ;
- De l'examiner :
 - Prise de la température et de la fréquence respiratoire
 - Le matériel utilisé doit être laissé dans le local d'isolement, avec le patient
- De consulter le Centre de consultations médicales maritimes CCMM.
- Pour le patient :
 - Port d'un masque chirurgical hors de la pièce d'isolement
 - Lavage régulier des mains avec une solution hydro-alcoolique
- Pour le soignant :
 - Mise en place des précautions standards d'hygiène
 - Mise en place de précautions complémentaires de type « air » et « contact » : voir annexe du document CCMM « Conduite à tenir devant un cas suspect d'infection à 2019 n-CoV à bord d'un navire »

